

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 27 MAI 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	43	43 + 2 pouvoirs

Date de convocation 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Villotte sur Aire, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRENEUR Robert, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCAGE Pascal, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GROSS Patrick, GUYOT Julien, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, KLEIN Françoise, LESCU Raphaël, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **AUBRY Martine, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JOSSELIN Sylvine, LANG Christophe, LECLERC Raymond, PINET Julien, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis, PHILIPPOT Céline, PHILIPPOT Nathalie.**

Représentés : **FEVEZ Clément pouvoir donné à RAMAND Thierry, KLEIN Dania pouvoir donné à MENUSIER Pascal, CHARRIOT Sophie titulaire de GUYOT Julien, JACQUET Clarisse titulaire de FARCAGE Pascal, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé, SANGNIER Yannick titulaire de LESCU Raphaël.**

Monsieur GROSS Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique SPANC 2024
N° de délibération : DE_2025_050

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil élit son président de séance. En conséquence, Mme la Présidente Martine AUBRY s'étant retirée, la séance est sous la présidence de M. Thierry RAMAND, 2e Vice- président,

M. le Vice-président informe le conseil communautaire que l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget principal de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis s'est exécuté

- du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section d'investissement
- du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section de fonctionnement

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 460,45				2 460,45
Opérations exercice	5 417,28	3 335,00			5 417,28	3 335,00
Total	5 417,28	5 795,45	0,00	0,00	5 417,28	5 795,45
Résultat de clôture		378,17				378,17
Restes à réaliser						
Total cumulé	0,00	378,17	0,00	0,00	0,00	378,17
Résultat définitif		378,17		0,00		378,17

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme la Présidente étant sortie au moment du vote, le conseil communautaire délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2024 :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 460,45				2 460,45
Opérations exercice	5 417,28	3 335,00			5 417,28	3 335,00
Total	5 417,28	5 795,45	0,00	0,00	5 417,28	5 795,45
Résultat de clôture		378,17				378,17
Restes à réaliser						
Total cumulé	0,00	378,17	0,00	0,00	0,00	378,17
Résultat définitif		378,17		0,00		378,17

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Constate, pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Où l'exposé de M. le Vice-président en charge des Finances,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
APPROUVE le compte financier unique du budget SPANC pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Thierry RAMAND,
Vice-Président